



**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**

**Renseignements fournis conformément à la Convention
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace
extra-atmosphérique**

**Note verbale datée du 15 février 2018, adressée au Secrétaire
général par la Mission permanente du Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation
des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur de transmettre, conformément à l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), les données ci-après sur l'objet spatial Carbonite-2 (voir annexe).



Annexe

Données relatives à l'immatriculation d'un objet spatial lancé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*

Carbonite-2

Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Indicatif international du Comité de la recherche spatiale	2018-004E
Nom de l'objet spatial	Carbonite-2
Numéro de catalogue du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD ID)	43115
État d'immatriculation	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Date et territoire ou lieu de lancement	12 janvier 2018 à 3 h 59 mn 0 s UTC ; Sriharikota, Inde
Principaux paramètres de l'orbite	
Période nodale	94,6 minutes
Inclinaison	97,6 degrés
Apogée	508 kilomètres
Périgée	493 kilomètres
Fonction générale de l'objet spatial	Démonstration technologique

Renseignements supplémentaires communiqués volontairement en vue de leur inscription au registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Propriétaire ou exploitant de l'objet spatial	Surrey Satellite Technology Limited
Site Web	www.sstl.co.uk
Lanceur	PSLV

* Ces renseignements ont été communiqués au moyen du formulaire établi conformément à la résolution [62/101](#) de l'Assemblée générale ; leur présentation a été modifiée par le Secrétariat.